

27 avr 2007 -17:00

Conseil des ministres du 27 avril 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 27 avril 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 27 avril 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Allocation de compétence et prime de développement des compétences

Prise en considération pour le calcul de la pension de l'allocation de compétence et de la prime de développement des compétences accordées à certains agents de l'Etat

Prise en considération pour le calcul de la pension de l'allocation de compétence et de la prime de développement des compétences accordées à certains agents de l'Etat

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant la prise en considération pour le calcul de la pension de l'allocation de compétence et de la prime de développement des compétences accordées à certains agents de l'Etat. Le projet ajoute l'allocation de compétence octroyée aux agents des niveaux A et D dans la liste des suppléments de traitement. Il y insère également la prime de développement des compétences afin de tenir compte du changement de terminologie intervenu depuis le 1er janvier 2007. Ces suppléments seront dès lors pris en compte pour le calcul de la pension pour les périodes durant lesquelles ils auront été accordés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Rétribution des pharmaciens

Remboursement de la rétribution des pharmaciens indue pour 2003 et 2005

Remboursement de la rétribution des pharmaciens indue pour 2003 et 2005

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 165, dernier alinéa de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994. Le projet décrit la procédure de remboursement aux pharmaciens du montant de la rétribution trop perçue en 2003 et 2005 et fixe les montants à rembourser : 584.208 euros pour 2003 et 13.843.471 euros pour 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Médecins généralistes

Soutien financier des médecins généralistes débutants ou qui s'installent dans des zones nécessitant la présence de médecins supplémentaires

Soutien financier des médecins généralistes débutants ou qui s'installent dans des zones nécessitant la présence de médecins supplémentaires

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 2006 portant création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale et fixant ses modalités de fonctionnement. Le projet complète les dispositions visant les modalités pour le volet lié au soutien financier des médecins généralistes débutants ou des médecins généralistes qui s'installent dans des zones nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires. Les modifications portent notamment sur des précisions apportées aux notions de nouvelle installation et de date d'installation, sur la fixation d'un nouveau calendrier pour l'actualisation des zones prioritaires, sur une mesure d'assouplissement de l'obligation de restitution de la prime unique de 20.000 euros pour le médecin qui ne satisfait plus aux conditions d'installation dans une zone prioritaire et enfin sur l'octroi d'une possibilité supplémentaire pour les cercles de médecine générale de modifier les zones prioritaires. Les modifications entrent en vigueur à la date de création du fonds d'impulsion, soit au 1er juillet 2006. Le projet a reçu un avis favorable du Comité de l'assurance institué auprès du Service des soins de santé de l'INAMI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Prévention contre l'incendie

Normes des base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire

Normes des base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les nouveaux bâtiments doivent satisfaire. Le projet dresse les spécifications techniques auxquelles les nouveaux bâtiments industriels doivent satisfaire. Ce texte rencontre les besoins des services d'incendie. En effet, suite à l'absence de législation en la matière les exigences des services d'incendie varient d'une commune à l'autre. Les architectes sont quant à eux également favorables à une législation fédérale, d'application sur l'ensemble du territoire. Ces normes peuvent déjà être appliquées dans la phase de projet, alors que par le passé une concertation préalable avec les services d'incendie était nécessaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Palais des Beaux-Arts

Renouvellement du mandat du directeur général du Palais des Beaux-Arts

Renouvellement du mandat du directeur général du Palais des Beaux-Arts

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal renouvelant le mandat du directeur général du Palais des Beaux-Arts. Le mandat de directeur général de M. Paul Dujardin est renouvelé pour une période de six ans à partir du 1er janvier 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Constitution d'une société commerciale immobilière

Constitution d'une société commerciale immobilière Fedimmo 2 par l'Etat et la SFPI

Constitution d'une société commerciale immobilière Fedimmo 2 par l'Etat et la SFPI

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état d'avancement de la constitution d'une société commerciale immobilière. La préparation de la constitution d'une société commerciale immobilière Valorimmo a commencé après le Conseil des ministres du 19 janvier 2007. Un groupe de travail sera chargé de dresser une liste des bâtiments qui seront introduites dans Valorimmo.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Centre d'études de l'énergie nucléaire

Passif technique du Centre d'études de l'énergie nucléaire

Passif technique du Centre d'études de l'énergie nucléaire

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant pour la deuxième fois l'annexe 2 de l'arrêté royal du 16 octobre 1991 portant les règles relatives au contrôle et au mode de subvention du Centre d'études de l'énergie nucléaire et modifiant les statuts de ce Centre. Le projet établit un nouvel échéancier qui contient de nouveaux montants qui doivent être payés au fonds pour le passif technique du Centre à l'Organisme national belge des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF), à partir de l'année 2005 jusqu'à l'année 2019 incluse.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Services de sécurité de la société De Lijn

Délimitation des lieux où les services de sécurité de la société De Lijn opèrent

Délimitation des lieux où les services de sécurité de la société De Lijn opèrent

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 avril 2006 relatif à la délimitation des lieux, faisant partie de l'infrastructure exploitée par les sociétés publiques de transports en commun, auxquels s'appliquent les dispositions visées au chapitre IIIbis de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière. La loi-programme du 27 décembre 2004 stipule que les sociétés publiques de transports en commun peuvent créer un service de sécurité spécifique, composé d'agents de sécurité compétents pour effectuer des contrôles d'identité, retenir des personnes, procéder à des fouilles de sécurité et utiliser un spray neutralisant et des menottes. La société De Lijn a décidé de créer un tel service de sécurité mais a choisi de ne pas faire usage de sprays et de menottes. Les agents de sécurité de De Lijn pourront exercer leurs compétences spécifiques dans les trams et les bus ainsi que dans les stations souterraines accessibles au public. Le personnel de sécurité pourra également intervenir dans un nombre limité de stations de surface. Le projet sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Bateaux d'intérieur

Normes écologiques des bateaux pour pouvoir constituer un emploi valable

Normes écologiques des bateaux pour pouvoir constituer un emploi valable

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui détermine les normes écologiques auxquelles doivent répondre les bateaux afin de pouvoir constituer un emploi valable dans le cadre des exonérations des plus-values réalisées sur des bateaux d'intérieur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Appareils ménagers labellisés

Projet de lettre à la Commission européenne pour l'interdiction d'accès au marché belge des appareils ménagers énergivores

Projet de lettre à la Commission européenne pour l'interdiction d'accès au marché belge des appareils ménagers énergivores

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de lettre de M. Bruno Tobback, ministre de l'Environnement, à l'intention de la Commission européenne. Cette lettre demande l'autorisation d'interdire l'accès au marché belge des appareils ménagers énergivores de type B, C et D. Elle met en oeuvre la décision du Conseil des ministres de Louvain du 18 mars 2007 en ce qui concerne les appareils ménagers labellisés. Lors d'une consultation du secteur concerné, ce dernier a formulé une proposition d'initiative qui consiste à remplacer prématurément les anciens appareils. Le secteur doit toutefois encore apporter des précisions quant à l'exécution concrète et le financement de cette initiative, avant que le gouvernement se penche sur une éventuelle collaboration.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Financement alternatif de la sécurité sociale

Partie de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés attribuée à la sécurité sociale

Partie de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés attribuée à la sécurité sociale

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant qui est prélevé des recettes de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés et est attribué en 2007 à la sécurité sociale à titre d'effet retour fiscal des nouvelles réductions de cotisations sociales patronales. Il s'agit d'un transfert de recettes provenant de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés vers l'ONSS-gestion globale. Le montant, fixé à 18,8 % de 249 millions d'euros, s'élève à 46,8 millions d'euros pour 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Transport de gaz naturel

Tarifs des installations de transport de gaz naturel

Tarifs des installations de transport de gaz naturel

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe la structure tarifaire générale, les principes de base et la procédure en matière de tarifs et de compatibilité des gestionnaires et actifs pour les extensions ou créations d'installations de transport, de transit et de développement de gaz naturel de GNL. Il exécute l'article 15/5 bis de la loi du 12 avril 1965.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Baux Régie des Bâtiments

Liste des baux des bâtiments administratifs et logistiques qui ont été conclus par la Régie des bâtiments et qui sont transférés aux communes et aux zones de police pluricommunales

Liste des baux des bâtiments administratifs et logistiques qui ont été conclus par la Régie des bâtiments et qui sont transférés aux communes et aux zones de police pluricommunales

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal comprenant une liste adaptée des baux des bâtiments administratifs et logistiques et de leurs terrains qui ont été conclus par la Régie des bâtiments et qui sont transférés aux communes ou aux zones de police pluricommunales. Cette liste modifie la liste reprise dans l'arrêté royal du 7 septembre 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Hommage aux Justes

Cérémonie en hommage aux "Justes" de Belgique et aux citoyens qui, au péril de leur vie, sont venus au secours des juifs persécutés pendant l'occupation nazie

Cérémonie en hommage aux "Justes" de Belgique et aux citoyens qui, au péril de leur vie, sont venus au secours des juifs persécutés pendant l'occupation nazie

Le Gouvernement fédéral rendra hommage aux "Justes" de Belgique et aux citoyens qui, au péril de leur vie, sont venus au secours des juifs persécutés pendant l'occupation nazie. La Cérémonie aura lieu le 8 mai prochain, à 12 heures, au Mont des Arts, dans les Jardins de l'Albertine, à 1000 Bruxelles. A cette occasion, un discours sera prononcé par le Premier ministre, avant l'inauguration d'une plaque commémorative, conjointement avec le ministre de la Défense, chargé des Victimes de la Guerre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Congé-éducation payé

Cotisation patronale supplémentaire pour le financement du congé-éducation payé dans les secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation

Cotisation patronale supplémentaire pour le financement du congé-éducation payé dans les secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant une cotisation patronale supplémentaire pour le financement du congé-éducation payé pour les employeurs appartenant aux secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation. Le projet, pris en exécution du Pacte de solidarité entre les générations, a pour objectif d'instaurer une cotisation spéciale dont le produit est destiné au régime du congé éducation payé lorsque l'effort global en matière de formation de 1,9 % de la masse salariale n'est pas réalisé. Cette cotisation ne s'applique qu'aux secteurs n'ayant pas conclu de convention collective de travail qui prévoit soit une majoration de 0,1 point de pour cent des efforts annuels en matière de formation, soit une hausse du taux de participation de 5 points de pour cent. Cette cotisation peut commencer à être perçue à partir de 2009 s'il ressort qu'en 2007, l'on n'a pas réalisé d'effort global de 1,9 % de la masse salariale. Ensuite, ce mécanisme se répète chaque année, jusqu'à ce que l'objectif de 1,9 % ait été réalisé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Marins pêcheurs

Mise en concordance du nombre de journées de navigation avec le nombre de journées de voyage en mer

Mise en concordance du nombre de journées de navigation avec le nombre de journées de voyage en mer

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'article 26 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs. Le projet a pour but d'obtenir une meilleure concordance entre la définition du nombre de journées de navigation, qui doit être déclaré pour les marins pêcheurs à l'ONSS et qui est utilisé pour le calcul du montant sur lequel les cotisations doivent être payées, et la définition du nombre de journées de voyage en mer, utilisé pour le calcul de la rémunération garantie des marins pêcheurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Accord UEBL - Botswana

Assentiment à l'accord entre l'UEBL et le Botswana en matière d'encouragement et de protection des investissements

Assentiment à l'accord entre l'UEBL et le Botswana en matière d'encouragement et de protection des investissements

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord signé le 7 juin 2006 à Bruxelles entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la République du Botswana en matière d'encouragement et de protection des investissements. Cet accord, qui vise à renforcer la coopération économique des parties concernées, comporte des dispositions propres à garantir le traitement juste et équitable des investissements, l'indemnisation rapide et adéquate en cas d'expropriation ainsi que le libre transfert des revenus. Il prévoit également une procédure pour le règlement des différends qui surgiraient entre un investisseur et le pays hôte de son investissement, avec la faculté de recours à l'arbitrage international, ainsi qu'une clause sociale et environnementale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Modules de génie de construction à Kananga

Suivi et formation d'unités de génie de constructions congolaises

Suivi et formation d'unités de génie de constructions congolaises

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a autorisé l'envoi à Kananga en République démocratique du Congo de détachements variant de 9 militaires à partir du 1er mai jusqu'à 52 militaires à partir du 1er août pour procéder au suivi et à la formation d'unités de génie de constructions congolaises. Un détachement aérien de 18 militaires sera déployé du 9 juillet au 7 septembre. Un autre détachement de 23 militaires sera déployé du 7 au 21 décembre 2007. Le Conseil des ministres a également autorisé le déploiement ponctuel d'un détachement technique de 21 militaires pour le transport et le montage du camp destiné à l'hébergement et au support vie du personnel belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Victimes de l'amiante

Fixation de la source et des modalités de versement du montant destiné au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Fixation de la source et des modalités de versement du montant destiné au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la source et les modalités de versement du montant défini à l'article 116 de la loi-programme du 27 décembre 2006 destiné au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Un montant de 10 millions d'euros sera prélevé des recettes TVA et versé en une fois au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Traitements d'images satellites

Poursuite de la participation au programme européen de monitoring de la végétation mondiale

Poursuite de la participation au programme européen de monitoring de la végétation mondiale

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la poursuite de l'exploitation du Centre de traitement d'images (VITO). Le ministre est autorisé à signer en ce sens un amendement à la convention de collaboration sur les phases d'exploitation du programme Vegetation à bord des satellites Spot 4 et Spot 5, entre le SPP Politique scientifique, the Swedish national space board et le Centre national d'études spatiales. Dans le cadre de ce programme Vegetation, les satellites Spot 4 et Spot 5 prennent des images d'observation de la terre, qui sont traitées par le Centre de traitement d'images. Ces images satellites permettent de surveiller quotidiennement la végétation mondiale. La Belgique a acquis une réputation enviable dans ce domaine. L'objectif est maintenant de rendre notre capacité opérationnelle de traitement des données satellitaires indissociable de l'initiative européenne GMES (Global monitoring for environment and security). GMES est une initiative commune prise par la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne. L'exploitation de Spot 4 et Spot 5 est prolongée au minimum jusqu'à fin 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Pension prématurée

Mise à la pension prématurée pour motif de santé ou d'inaptitude physique des agents de certains services publics

Mise à la pension prématurée pour motif de santé ou d'inaptitude physique des agents de certains services publics

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant la mise à la pension prématurée pour motif de santé ou d'inaptitude physique des agents de certains services publics. Le projet vise à réorganiser les règles des examens médicaux organisés dans le cadre des procédures de mise à la retraite pour motif de santé ou inaptitude physique des agents de l'Etat et des stagiaires. Ces examens sont réalisés par les médecins de l'Administration de l'Expertise médicale du SPF Santé publique. Les possibilités de recours contre les décisions prises sont également simplifiées de manière à permettre aux fonctionnaires de les exercer dans de bonnes conditions et de meilleurs délais. Il est de plus proposé de créer un collège d'appel qui traitera les litiges portant sur les questions médicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Espace Schengen

Entrée de la Suisse dans l'espace Schengen

Entrée de la Suisse dans l'espace Schengen

La Suisse est presque entièrement entourée d'États membres de l'Union européenne et forme une île au sein de l'Europe. Depuis quelques années, une coopération de plus en plus intensive a été entamée avec les différentes autorités et les relations sont sans cesse plus étroites. L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen représente un pas de plus dans la lutte contre la criminalité internationale et crée de nouvelles possibilités pour organiser une libre circulation des personnes facilitée. Le phénomène des réseaux criminels (drogues, trafic d'armes illégal...), le terrorisme et la traite des êtres humains pourront désormais être combattus plus efficacement grâce au renforcement des frontières extérieures de l'Union, à une meilleure coopération entre les différents services de police et à un échange d'informations plus efficace des personnes recherchées et indésirables. En outre, désormais, l'examen des demandes d'asile sera également organisé de façon à éviter tout double travail. L'adhésion à l'Accord de Dublin, à laquelle la Suisse s'engage également, déchargera la Belgique de demandes d'asile successives. La désignation d'un État responsable de l'entièreté de la procédure d'asile évite des procédures coûteuses et garantit aux candidats réfugiés un traitement sérieux. La Suisse a également accès à EURODAC, qui permet d'identifier des personnes à partir de leurs empreintes digitales. Enfin, l'entrée dans l'espace Schengen supprime les différents obstacles bureaucratiques qui entravent actuellement la circulation dans l'Union européenne et la Suisse. Pour les personnes actuellement soumises à l'obligation de visa, comme certains touristes non-européens, un visa Schengen uniformisé permettra dorénavant de voyager pendant trois mois. L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen offre également de nombreux avantages à la Belgique. Elle représente en outre le respect pour d'autres cultures et permet de mener une politique plus cohérente.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Financement de l'accord social conclu en 2005

Prise en charge de l'incidence financière de l'accord social 2005 relatif au secteur des soins de santé

Prise en charge de l'incidence financière de l'accord social 2005 relatif au secteur des soins de santé

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur le financement de l'accord social de 2005 pour le volet des soins de santé fédéraux. Dans le cadre de l'établissement budgétaire pour 2007, des moyens ont été prévus au budget de l'INAMI pour le financement des accords sociaux relatifs aux secteurs des soins de santé fédéraux qui ont été conclus en 2005. Il s'agit concrètement du financement du parrainage dans les hôpitaux et du financement des jours de congé supplémentaires pour les membres du personnel d'au moins 50 ans qui ne bénéficient pas des mesures relatives à la fin de carrière. Le projet transfère les moyens financiers de l'INAMI au Fonds Maribel social pour les hôpitaux privés, au Fonds des Établissements et Services de Santé et à l'ONSS-APL en ce qui concerne les établissements et les services publics. L'arrêté royal fixe le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour l'année calendrier 2007, pour autant qu'il concerne le parrainage et la mesure de congé supplémentaire pour l'année civile 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Politique des grandes villes

Avenants au contrat logement et au contrat de ville conclus avec la ville de Charleroi

Avenants au contrat logement et au contrat de ville conclus avec la ville de Charleroi

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Politique des grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé un avenant au contrat logement pluriannuel 2005-2007 et un avenant au contrat de ville pluriannuel 2005-2007, conclus avec la ville de Charleroi, dans le cadre de la Politique des grandes villes du gouvernement fédéral. Il s'agit d'avenants à caractère technique, prévoyant des glissements de moyens entre initiatives sans changer les priorités d'action reprises dans les directives. Le but de ces modifications budgétaires est de rationaliser au maximum l'utilisation des moyens mobilisés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Cotisation assurance maladie

Calcul du complément de cotisation pour l'assurance maladie après retour de l'étranger

Calcul du complément de cotisation pour l'assurance maladie après retour de l'étranger

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au complément de cotisation pour l'assurance maladie. Le projet neutralise la période de séjour à l'étranger lorsque l'intéressé maintient son droit à l'assurance maladie. Jusqu'à présent, il se pouvait que l'intéressé doive payer un complément de cotisation pour la période durant laquelle son inscription était prolongée pendant qu'il séjournait à l'étranger. Le projet modifie l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Mutualités et unions nationales de mutualités

Comptabilité des mutualités et unions nationales de mutualités

Comptabilité des mutualités et unions nationales de mutualités

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif aux mutualités et aux unions nationales de mutualités. Le projet stipule que les prestations de l'assurance soins de santé, qui sont rejetées à la suite de contrôles de validité par les entités mutualistes, peuvent être imputées comme charges au plus tard jusqu'à la fin de deuxième trimestre suivant celui au cours duquel les prestations ont été comptabilisées. En ce qui concerne les prestations de l'assurance indemnités et de l'assurance maternité, les prestations rejetées peuvent être réintroduites au plus tard jusqu'à la fin du trimestre suivant celui au cours duquel les prestations ont été comptabilisées. Pour les rejets effectués par l'INAMI, les délais prennent cours à partir de la fin du trimestre au cours duquel l'organisme assureur a été informé des rejets. (*) portant modification de l'arrêté royal du 21 octobre 2002 portant exécution de l'article 29, §§ 1er et 5, de la loi du 6 août 1990.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Transfert de propriété des bâtiments

Conditions et modalités du transfert de propriété des bâtiments administratifs et logistiques de l'Etat aux communes ou aux zones de police pluricommunales

Conditions et modalités du transfert de propriété des bâtiments administratifs et logistiques de l'Etat aux communes ou aux zones de police pluricommunales

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 novembre 2003 organisant les conditions et modalités du transfert de propriété des bâtiments administratifs et logistiques de l'Etat aux communes ou aux zones de police pluricommunales et la détermination des mécanismes de correction et déterminant les principes de la prise en charge par les communes ou les zones de police pluricommunales du coût des locations. Ce projet répond à trois grands objectifs :- prévoir comme date de départ l'année 2006 et non plus l'année 2003 pour les paiements du mécanisme de correction et de la subvention fédérale en matière de baux de location fédéraux transférés. La durée du mécanisme de correction reste, comme dans le concept initial, répartie sur 20 ans ;- prévoir un seul système d'indexation pour le mécanisme de correction et la subvention fédérale en matière de baux ;- prévoir un mécanisme de compensation afin de pouvoir récupérer les loyers dus par les communes ou zones de police pluricommunale qui n'auraient pas été payés au Fonds des bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Fonds Carbone pour l'Asie et le Pacifique

Accord de coopération entre l'Etat belge et la Région flamande pour la participation au Fonds Carbone pour l'Asie et le Pacifique (APCF)

Accord de coopération entre l'Etat belge et la Région flamande pour la participation au Fonds Carbone pour l'Asie et le Pacifique (APCF)

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Etat belge et la Région flamande sur la participation de la Belgique au Fonds Carbone pour l'Asie et le Pacifique.

La Région flamande souhaite participer à ce Fonds et conclut pour ce faire un accord de coopération avec le gouvernement fédéral.

L'APCF, dont la Belgique est membre fondateur et dont le Gouverneur est le ministre des Finances, a pour objectif de mobiliser des ressources auprès des Etats membres pour investir dans des projets d'énergies renouvelables. Grâce à son investissement, le Fonds a un droit de préemption sur les droits d'émission de gaz à effet de serre octroyés à ces projets. Le Fonds rétrocède les droits acquis aux participants à l'APCF en proportion de leur mise. Il donne ainsi aux participants la possibilité de remplir leurs obligations en matière d'émissions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Conseil de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités

Démission et nomination d'un membre du Conseil de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités

Démission et nomination d'un membre du Conseil de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission et nomination d'un membre du Conseil de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités. M. Freddy Vos est nommé en tant que membre effectif du Conseil de l'Office de contrôle des mutualités, choisi parmi les fonctionnaires de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, chargés de tâches dans le domaine des soins de santé ou qui ont de l'expérience dans ce domaine. Il remplace Mme Hilde De Boeck qui part à la retraite et se voit accorder démission honorable. Il achèvera son mandat jusqu'à l'échéance du 31 août 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Création d'une Commission de sécurité

Fonctionnement de la Commission de sécurité en charge de l'évaluation de la couverture des services de secours et de sécurité dans les nouveaux bâtiments

Fonctionnement de la Commission de sécurité en charge de l'évaluation de la couverture des services de secours et de sécurité dans les nouveaux bâtiments

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal créant une Commission de sécurité pour les radiocommunications des services de secours et de sécurité. Cette commission doit évaluer les nouveaux grands travaux d'infrastructure prévus dans la couverture radiophonique ASTRID, le réseau numérique pour tous les services belges de secours et de sécurité. L'édificateur est responsable pour la couverture des nouvelles installations. Le projet fixe la composition, le fonctionnement et les missions de la Commission de sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Cumul des pensions du secteur public

Exercice d'une activité professionnelle par un pensionné qui n'a pas encore atteint l'âge légal de la pension mais qui peut justifier une carrière de 45 ans

Exercice d'une activité professionnelle par un pensionné qui n'a pas encore atteint l'âge légal de la pension mais qui peut justifier une carrière de 45 ans

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre des pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'article 4, § 5 de la loi du 5 avril 1994 régissant le cumul des pensions du secteur public avec des revenus provenant de l'exercice d'une activité professionnelle ou avec un revenu de remplacement. Le projet vise à permettre au pensionné, qui n'a pas encore atteint l'âge légal de la pension mais qui peut justifier une carrière de 45 ans, d'exercer une activité professionnelle pour autant que le revenu professionnel par année calendrier ne dépasse pas les limites de revenus d'application pour le pensionné qui a, quant à lui, atteint l'âge légal de la pension.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Défense : marché public

Fourniture de 1.800 munitions 120mm éclairantes pour mortier

Fourniture de 1.800 munitions 120mm éclairantes pour mortier

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a autorisé la conclusion d'un marché public avec la firme TDA Armements SAS pour la fourniture de 1.800 munitions 120mm éclairantes pour mortier. Cette firme est le seul fournisseur potentiel de ces munitions et concepteur du mortier 120mm acquis par la Défense en 1998. Ces 1.800 obus couvriront le besoin training pour 3 années (2009 à 2011).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Fedasil

Désignation du titulaire de la fonction de management de directeur général à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

Désignation du titulaire de la fonction de management de directeur général à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation de Mme Isabelle Kuntziger comme titulaire de la fonction de management de directeur général à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile à partir du 1er juin 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Subvention dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies

Octroi d'une enveloppe de 4 millions d'euros aux CPAS afin de promouvoir la conversion des systèmes de chauffage électrique ou au charbon vers le gaz

Octroi d'une enveloppe de 4 millions d'euros aux CPAS afin de promouvoir la conversion des systèmes de chauffage électrique ou au charbon vers le gaz

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 14 février 2005 pris en exécution de la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux centres publics d'action sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies. Le projet d'arrêté royal prévoit d'octroyer 4 millions d'euros aux CPAS afin d'octroyer une prime de maximum 2.000 euros aux personnes défavorisées pour la conversion de leur système de chauffage vers un système plus respectueux de l'environnement et moins coûteux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Réforme de la carrière au SPF Santé publique

Réforme de la carrière particulière de certains agents du niveau A au SPF Santé publique

Réforme de la carrière particulière de certains agents du niveau A au SPF Santé publique

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant réforme de la carrière particulière de certains agents du niveau A au SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. Le projet institue la base réglementaire d'intégration des grades particuliers et de certains grades communs de niveau 1 au sein de la nouvelle carrière de niveau A. Il comprend également des dispositions transitoires, abrogatoires et finales relatives à la réforme de la carrière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Personnel contractuel de droit belge de la Commission européenne

Interruption de carrière professionnelle par le personnel contractuel de droit belge employé par la Commission européenne

Interruption de carrière professionnelle par le personnel contractuel de droit belge employé par la Commission européenne

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'interruption de carrière professionnelle par le personnel contractuel de droit belge employé par la Commission européenne. Le projet octroie le droit à l'interruption de carrière professionnelle pour l'interruption de carrière, le congé parental, le congé pour soins palliatifs ou congé pour soins à un membre de la famille ou à un parent gravement malade aux travailleurs contractuels de la Commission européenne soumis à la Sécurité sociale belge. Ces congés existent déjà pour les travailleurs du secteur privé et du secteur public, si bien que l'équité exige que l'on octroie les mêmes droits aux travailleurs de la Commission européenne soumis à la Sécurité sociale belge. Sur la base de données de la Commission européenne, 138 travailleurs sont concernés par cette demande.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Transfert de personnel de La Poste à l'IBPT

Transfert des membres du personnel du service de médiation de La Poste à l'IBPT

Transfert des membres du personnel du service de médiation de La Poste à l'IBPT

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget, et de MM. Marc Verwilghen, ministre de l'Economie, et Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert des membres du personnel du service de médiation créé auprès de La Poste à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). Le Service de médiation de La Poste a été transféré au régulateur, l'IBPT, depuis le 1er janvier 2007. Le projet règle le transfert du personnel en garantissant aux membres une rémunération au moins équivalente à celle dont ils bénéficiaient à La Poste, chèque-repas et prime de médiation inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Infrastructure ferroviaire

Conditions d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire

Conditions d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire

Sur proposition de M. Renaat Landuyt, ministre de la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 décembre 2004 portant exécution des chapitres VIII et IX de l'arrêté royal du 12 mars 2003 relatif aux conditions d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire. Le projet intègre les évolutions technologiques réalisées depuis deux ans et aménage plus de flexibilité dans l'offre des services de transports, élément crucial dans le transport de containers et de marchandises, afin de rendre le mode ferroviaire plus compétitif. De cette manière, les indemnités que les entreprises ferroviaires doivent payer en cas de renonciation de sillons réservés, sont réglementairement diminués. En outre, le gestionnaire de l'infrastructure se voit doter de la possibilité de réduire davantage ses indemnités dans le cadre de la consultation avec les utilisateurs de l'infrastructure sur son document de référence du réseau. Par ailleurs, les réductions de la redevance d'utilisation de l'infrastructure appliquées conformément à la loi pourront à l'avenir entrer en vigueur dans un délai de trois mois après leur publication sans devoir attendre la clôture du processus de modification du document de référence du réseau.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Secteur non-marchand

Pourcentage de la masse salariale pour l'effort en faveur des groupes à risques

Pourcentage de la masse salariale pour l'effort en faveur des groupes à risques

Sur proposition de MM. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, et Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1989 portant promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand. L'arrêté royal du 22 septembre 1989 prévoit une subvention annuelle à concurrence de 2 % de la masse salariale, en ce compris les cotisations patronales à l'ONSS, en faveur des institutions subventionnées sans but lucratif du secteur des handicapés. Ces institutions doivent toutefois respecter une convention collective de travail qui prévoit un effort à concurrence d'un pourcentage de la masse salariale, destiné à des initiatives en faveur de la promotion de l'emploi des groupes à risques. Le projet modifie ce pourcentage pour l'effort en faveur des groupes à risques pour les années 2005-2006. Il s'agit d'une adaptation formelle et juridique qui intervient tous les deux ans avec l'accord interprofessionnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Conseil de la consommation

Nomination d'un membre suppléant du Conseil de la consommation

Nomination d'un membre suppléant du Conseil de la consommation

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Economie, et de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget et de la Protection de la consommation, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel portant nomination d'un membre du Conseil de la consommation. Un mandat de membre suppléant au sein de la section "Distribution" du Conseil de la consommation est octroyé à l'Association belge du marketing direct.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Marché public résultats électoraux

Marché public résultats électoraux

Marché public résultats électoraux

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'enregistrement, au traitement et à la diffusion des résultats électoraux pour les élections législatives fédérales et les élections du Parlement européen et des Parlements régionaux à partir de 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Election des chambres législatives fédérales

Convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales

Convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales ainsi que convocation des nouvelles chambres législatives fédérales. Les collèges électoraux de toutes les circonscriptions électorales du royaume sont convoqués le dimanche 10 juin 2007, entre 8 et 13 heures, dans les cantons électoraux où le vote s'exprime au moyen de bulletins en papier et entre 8 et 15 heures dans les cantons électoraux où le vote est automatisé, dans le but d'élire simultanément le nombre requis de membres de la Chambre des représentants et de membres du Sénat élus directement. La nouvelle Chambre des représentants et le nouveau Sénat limité aux sénateurs élus directement sont convoqués le 28 juin 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Présence équilibrée hommes/femmes

Prolongation de dérogations à la loi sur la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis

Prolongation de dérogations à la loi sur la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de l'Egalité des chances, le Conseil des ministres a accordé à certains organismes la prolongation de dérogations, déjà octroyées en 2006, à la loi du 3 mai 2003 visant à promouvoir la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis. Cette loi prévoit que maximum deux tiers des membres, effectifs et suppléants, d'un organe consultatif sont du même sexe. A titre transitoire et dans l'attente de l'adoption des arrêtés d'exécution de la loi, la dérogation est prolongée pour une série d'organismes jusqu'au 31 décembre 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Fonds de participation

Remplacement d'un membre du conseil d'administration du Fonds de participation

Remplacement d'un membre du conseil d'administration du Fonds de participation

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination et remplacement d'un membre du conseil d'administration du Fonds de participation. Il s'agit de procéder au remplacement de M. Fons Smeets, décédé en 2006. M. Karel De Bondt est nommé membre du conseil d'administration du Fonds de Participation, en remplacement de M. Fons Smeets, dont il achève le mandat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Plan de personnel services publics fédéraux

Contrôle de la mise en oeuvre du plan de personnel des services publics fédéraux par l'Inspection des Finances - deuxième lecture

Contrôle de la mise en oeuvre du plan de personnel des services publics fédéraux par l'Inspection des Finances - deuxième lecture

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget, et de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a marqué son accord, en deuxième lecture, sur le projet d'arrêté royal relatif au contrôle de la mise en oeuvre du plan de personnel des services publics fédéraux, des services publics de programmation et des services qui en dépendent par l'Inspection des Finances. Le projet définit le cadre dans lequel les inspecteurs des Finances exercent leur compétence de contrôle sur la mise en oeuvre des plans de personnel et sur les recrutements dans les SPF et les SPP ainsi que dans les services qui en dépendent. Les règles pour le contrôle du recrutement du personnel statutaire s'assouplissent, ainsi que pour les engagements du personnel contractuel mais limité aux seuls contrats de remplacement. L'assouplissement consiste en le fait que ces deux types de recrutement ne doivent plus être soumis ex ante à l'Inspection des Finances mais seront contrôlés à coups de sonde a posteriori. Les inspecteurs des Finances examinent si les dispositions légales et réglementaires en la matière sont respectées. Le projet règle également la façon dont l'Inspection des Finances exécute un contrôle sur la mise en oeuvre du plan de personnel et, en particulier, le respect des limites de l'enveloppe de personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Supplément d'allocations familiales

Adaptation de la liste des bénéficiaires à qui est accordé un supplément d'allocations familiales pour service permanent à l'étranger

Adaptation de la liste des bénéficiaires à qui est accordé un supplément d'allocations familiales pour service permanent à l'étranger

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 mars 1965 relatif aux allocations familiales allouées à certaines catégories de personnel rétribué par l'Etat ainsi qu'aux membres du personnel du cadre opérationnel et du cadre administratif et logistique des corps de police locale. Le projet complète la liste des bénéficiaires à qui est accordé un supplément d'allocations familiales pour service permanent à l'étranger par :- les membres du personnel des services de police désignés en service permanent afin d'exercer une mission auprès d'Interpol,- les membres du personnel de la Sûreté de l'Etat qui exercent une fonction d'officier de liaison auprès d'un organisme international à l'étranger.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Complexe diplomatique à Kinshasa

Marché public pour consultants juridique et technique

Marché public pour consultants juridique et technique

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a autorisé le lancement et l'attribution de marchés publics relatifs aux consultants pour la sélection d'un acheteur-entrepreneur pour la construction d'un nouveau complexe diplomatique à Kinshasa.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Institut professionnel des Agents immobiliers

Règlement de stage de l'Institut professionnel des Agents immobiliers

Règlement de stage de l'Institut professionnel des Agents immobiliers

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le règlement de stage et le projet d'arrêté royal portant exécution du règlement de stage de l'Institut professionnel des Agents immobiliers. Ce règlement de stage réglemente l'accès à la profession d'agent immobilier. La version en vigueur à ce jour devait être adaptée aux développements sociaux récents pour ainsi mieux protéger le consommateur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Engagement d'une compagnie belge au Kosovo

Prolongation de l'engagement d'une compagnie de manoeuvre de 177 militaires au Kosovo pour 4 mois

Prolongation de l'engagement d'une compagnie de manoeuvre de 177 militaires au Kosovo pour 4 mois

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation de l'engagement d'une compagnie belge au Kosovo d'un effectif de 177 militaires pour 4 mois, d'août à novembre 2007. La participation belge se fera sur la base d'une compagnie de manoeuvre et son détachement logistique, au sein d'un bataillon français dans le "Multinational Task Force North".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Banque-Carrefour des Entreprises

Bilan de la Banque-Carrefour des Entreprises

Bilan de la Banque-Carrefour des Entreprises

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note relative au bilan de la Banque-Carrefour des Entreprises. La Banque-Carrefour des Entreprises a été lancée à la mi-2003 en tant que l'un des fers de lance de la simplification administrative pour les entreprises. La Banque est maintenant complètement opérationnelle et tous les points d'actions prévus par le SPF Economie ont été réalisés. La note donne de l'information sur les utilisateurs de la banque de données, les aspects financiers et se termine par une vision stratégique pour le développement futur de la banque de données. Grâce à la Banque-Carrefour des Entreprises, une série de processus administratifs des entreprises ont été simplifiés de manière draconienne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Contrat de gestion Etat-SNCB

Gratuité des déplacements domicile-lieu de travail par train en deuxième classe

Gratuité des déplacements domicile-lieu de travail par train en deuxième classe

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget, et de M. Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 28 juillet 1962 fixant le montant et les modalités du paiement de l'intervention des employeurs dans la perte subie par la SNCB par l'émission d'abonnements pour ouvriers et employés. Le contrat de gestion entre l'Etat et la SNCB règle la gratuité des déplacements domicile-lieu de travail par train en deuxième classe. L'Etat finance la SNCB pour prendre à charge l'intervention des travailleurs, à condition que l'employeur intervient pour au moins 80% du prix et qu'il a conclu un contrat tiers payant avec la SNCB. Le contrat de gestion de la SNCB prend fin au 31 décembre 2007. Le projet pérennise ce régime en l'insérant dans l'arrêté d'exécution de la loi du 27 juillet 1962 qui fixe l'intervention minimale des employeurs dans le prix des cartes-train de leurs employés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Assurance vieillesse et décès prématuré

Exécution de la loi coordonnée sur l'harmonisation des régimes de capitalisation dans le cadre des lois relatives à l'assurance vieillesse et décès prématuré

Exécution de la loi coordonnée sur l'harmonisation des régimes de capitalisation dans le cadre des lois relatives à l'assurance vieillesse et décès prématuré

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi coordonnée réalisant l'unification et l'harmonisation des régimes de capitalisation institués dans le cadre des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Le régime de capitalisation légale, instauré auprès des organismes de pension qui ont fusionné avec l'Office national des Pensions, fait l'objet d'une gestion distincte suite aux différentes modifications légales apportées. Le projet coordonne les différents arrêtés d'exécution du projet de loi coordonnée (versements obligatoires, versements complémentaires et supplémentaires ainsi que dispositions abrogatoires et finales).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Conseil consultatif des bourgmestres

Désignation des membres du Conseil consultatif des bourgmestres

Désignation des membres du Conseil consultatif des bourgmestres

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant les membres du Conseil consultatif des bourgmestres. Les huit bourgmestres suivants de la Région flamande sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil consultatif des bourgmestres :- Madame Sonja CLAES, bourgmestre de Heusden-Zolder ;- Monsieur Stefaan PLATTEAU, bourgmestre de Dilbeek ;- Madame Yolande AVONTRROODT, bourgmestre de Schilde ;- Monsieur Ludwig VANDENHOVE, bourgmestre de Saint-Trond ;- Monsieur Marnic DE MEULEMEESTER, bourgmestre de Audenaerde ;- Monsieur Patrick JANSSENS, bourgmestre de Anvers ;- Monsieur Marcel HENDRICKX, bourgmestre de Turnhout ;- Monsieur Patrick MOENAERT, bourgmestre de Bruges. Sont désignés comme membres suppléants des membres effectifs susmentionnés :- Monsieur Jan VERFAILLIE, bourgmestre de Furnes ;- Monsieur Michel BAERT, bourgmestre de Boortmeerbeek ;- Madame Francy VAN DER WILDT, bourgmestre de Rumst ;- Madame Ilse UYTERSROTT, bourgmestre d'Alost ;- Monsieur Carl VEREECKE, bourgmestre de Kuurne. Suite à l'absence de candidats, aucun membre suppléant ne peut être désigné pour Messieurs JANSSENS, HENDRICKX et MOENAERT. Les six bourgmestres de la Région wallonne suivants sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil consultatif des bourgmestres :- Monsieur Jean-François BREUER, bourgmestre de Mont-Saint-Guibert ;- Monsieur Guy MILCAMP, bourgmestre de Ciney ;- Monsieur Guy JEANJOT, bourgmestre de Tellin ;- Monsieur Alfred LECERF, bourgmestre de Lontzen ;- Monsieur Jacques GOBERT, bourgmestre de La Louvière ;- Monsieur M. Willy DEMEYER, bourgmestre de Liège. Sont désignés comme membres suppléants des membres effectifs susmentionnés :- Monsieur Jean-Luc ROLAND, bourgmestre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ;- Monsieur J.C. LUPERTO, bourgmestre de Sambreville ;- Madame Jacqueline GALANT, bourgmestre de Jurbise ;- Monsieur Emil DANNEMARK, bourgmestre de Butgenbach ;- Monsieur André BOUCHAT, bourgmestre de Marche-en-Famenne. Suite à l'absence de candidats, aucun membre suppléant ne peut être désigné pour Monsieur DEMEYER. Les deux bourgmestres suivants de la Région bruxelloise sont désignés en qualité de membres du Conseil consultatif des bourgmestres :- Monsieur Freddy THIELEMANS, bourgmestre de Bruxelles ;- Monsieur Bernard CLERFAYT, bourgmestre de Schaerbeek. Sont désignés comme membres suppléants des membres effectifs susmentionnés :- Madame Michèle CARTE, bourgmestre de Ganshoren ;- Monsieur Didier GOSUIN, bourgmestre d'Auderghem.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Institut national des radioéléments

Modification des statuts de l'Institut national des radioéléments

Modification des statuts de l'Institut national des radioéléments

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé la modification des statuts de l'Institut national des radioéléments (IRE). Les modifications visent à mettre les statuts en conformité avec la nouvelle mouture de la loi sur les associations sans but lucratif. Elles portent entre autres sur l'ajout d'un historique des statuts, la démission des administrateurs, les délibérations du conseil d'administration, les pouvoirs du directeur général, le contrôle des opérations de l'IRE, le budget et les comptes, etc.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Ambulanciers volontaires

Amélioration du statut des ambulanciers volontaires travaillant dans l'aide médicale urgente

Amélioration du statut des ambulanciers volontaires travaillant dans l'aide médicale urgente

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal exécutant la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Le projet vise à améliorer le statut des ambulanciers volontaires travaillant dans l'aide médicale urgente. Le projet augmente le montant annuel des indemnités pour les ambulanciers volontaires qui sont occupés dans l'aide médicale urgente afin qu'il soit identique à celui des pompiers volontaires. Ce relèvement du montant a pour objectif de supprimer l'actuelle discrimination qui existe entre les pompiers volontaires et les ambulanciers volontaires de l'aide médicale urgente qui effectuent les mêmes prestations. Le projet oblige également les organisations qui font effectuer des interventions d'aide médicale urgente par des ambulanciers volontaires à souscrire une assurance droit commun type accident du « travail » pour couvrir ces ambulanciers volontaires des accidents qui pourraient leur arriver dans le cadre de leur intervention. La couverture rendue obligatoire est similaire à celle existant pour les pompiers volontaires mais basée sur la législation des accidents du travail secteur privé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Titres-services

Modifications à la réglementation des titres-services

Modifications à la réglementation des titres-services

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services. Ce projet apporte quelques modifications à la réglementation des titres-services, qui est un instrument visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité. A côté de quelques adaptations techniques, le projet adapte la définition du transport accompagné de personnes à mobilité réduite, insère une définition du repassage en dehors du domicile de l'utilisateur et impose deux conditions d'agrément supplémentaires. Ni l'utilisateur, ni le travailleur ne peuvent se faire représenter par l'entreprise en ce qui concerne la commande et la signature des titres-services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Spécialités pharmaceutiques

Fixation des moyens financiers pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé

Fixation des moyens financiers pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2007 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé. Le budget des spécialités pharmaceutiques proposé pour 2007 a été fixé, en octobre 2006, à 3.343,054 millions d'euros. La différence avec le montant repris dans le projet d'arrêté qui fixe le budget à 3.360,368 millions d'euros est dû à une réallocation de l'enveloppe globale soins de santé comme suit :- Statut Omnio : un montant de 8,030 millions d'euros représentant le surcoût pour les spécialités pharmaceutiques lié au statut Omnio est prélevé de l'enveloppe Omnio et ajouté au budget des spécialités pharmaceutiques,- Petits risques indépendants : un montant de 14,742 millions d'euros représentant le surcoût pour les spécialités pharmaceutiques lié aux petits risques indépendants est prélevé de l'enveloppe petits risques indépendants et ajouté au budget,- Statut préférentiel : un montant de 0.797 million d'euros représentant le surcoût pour les spécialités pharmaceutiques lié à l'extension du statut préférentiel au conjoint est prélevé de l'enveloppe prévue à cet effet et est ajouté au budget,- Remboursement de la rétribution des pharmaciens induite en 2006 : le montant de 6,060 millions d'euros prévu initialement dans le budget des spécialités pharmaceutiques est retiré et devient une ligne séparée,- IVG médicamenteuse : le coût de 0,435 million d'euros de cette mesure est retiré du budget,- Solutions pour perfusions : le coût de 0,240 million d'euros pour le remboursement en catégorie A au lieu de B des solutions à perfusion est retiré de la nutrition médicale et ajouté aux spécialités pharmaceutiques. Le projet prévoit l'adaptation, par le Conseil général, du montant du dépassement afin de tenir compte de l'impact de certains éléments. C'est ce qu'on appelle généralement la « neutralisation » des mesures qui n'ont pas produits entièrement leur effet. Les mesures sont neutralisées à concurrence de la part de la distribution (marge du pharmacien et du grossiste, et TVA), soit 28%. Le projet prévoit la neutralisation à 100% des mesures qui n'ont aucun impact sur le chiffre d'affaires. Il s'agit notamment des mesures qui touchent exclusivement la quote-part du patient et sur lesquelles l'industrie n'exerce aucune influence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Conseil fédéral du développement durable

Démissions et nominations au Conseil fédéral du développement durable

Démissions et nominations au Conseil fédéral du développement durable

Sur proposition de Mmes Freya Van den Bossche, ministre du Budget, et Els Van Weert, secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 5 avril 2006 portant sur le renouvellement de la composition et le remplacement des membres du Conseil fédéral du développement durable. Démission honorable est accordée à- Mme Irène Dekelper, représentante des organisations des travailleurs,- Mme Thérèse Snoy, représentante des organisations non gouvernementales compétentes en matière de protection de l'environnement,- M. Geert Fremout, représentant des organisations non gouvernementales compétentes en matière de coopération au développement. Sont nommés membres du Conseil fédéral du développement durable :- M. Geert Vancronenburg, représentant des organisations des employeurs,- M. Mathieu Michel, représentant des organisations des travailleurs,- Mme An Heyerick, représentante des organisations non gouvernementales compétentes en matière de coopération au développement.- Mme Jacqueline Miller, représentante des organisations non gouvernementales compétentes en matière de protection de l'environnement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Défense : marché public

Mise à disposition de personnel technique pour la Composante maritime

Mise à disposition de personnel technique pour la Composante maritime

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a autorisé le lancement d'un marché public ouvert pluriannuel pour la mise à disposition de personnel technique expérimenté et qualifié dans les unités logistiques de la Composante maritime de la Défense belge. Ce personnel sera chargé de la maintenance des navires de la Composante maritime

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Etablissements scientifiques fédéraux

Réforme du statut du personnel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux

Réforme du statut du personnel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé quatre projets d'arrêté royal visant la réforme du statut du personnel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF). Cette réforme est envisagée dans la foulée de l'instauration de la carrière de niveau A dans les services de la fonction publique administrative. Le premier projet modifie le statut organique des ESF. Il prend en compte l'évolution de l'environnement institutionnel et administratif des ESF et pose les bases des réformes envisagées. Le second projet relatif aux fonctions de management, d'encadrement et dirigeante vise à remplacer les fonctions dirigeantes actuelles par des fonctions à mandat et à les intégrer dans le nouveau statut. Ceci implique que la réglementation actuelle en matière de fonctions à mandat soit adaptée et intégrée dans un règlement cohérent. Les troisième et quatrième projets révisent fondamentalement le statut du personnel scientifique qui date de 1965. Cette réforme prend place dans le contexte général de la réforme de la fonction publique administrative fédérale entamée il y a quelques temps déjà, qui a profondément réformé la carrière des agents du niveau 1 et intégré bon nombre de ceux-ci dans une classe du niveau A avec une échelle de traitement correspondante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

Nomination d'un commissaire adjoint néerlandophone et renouvellement du mandat d'un commissaire adjoint francophone

Nomination d'un commissaire adjoint néerlandophone et renouvellement du mandat d'un commissaire adjoint francophone

Sur proposition de M. Patrcik Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant nomination d'un commissaire adjoint néerlandophone et visant à renouveler le mandat d'un commissaire adjoint francophone auprès du commissaire général aux réfugiés et aux apatrides. Mme Eva Vissers est nommée pour une période de 5 ans en qualité de commissaire adjoint néerlandophone auprès du commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, à partir du 1er juin 2007. Au vu de l'évaluation positive du mandat de M. François Bienfait, commissaire adjoint francophone, son mandat est renouvelé pour une durée de cinq ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Commission de conciliation pour l'assurance soins de santé

Création d'une commission de conciliation en matière d'assurance soins de santé pour les malades chroniques et les handicapés

Création d'une commission de conciliation en matière d'assurance soins de santé pour les malades chroniques et les handicapés

Sur proposition de MM. Marc Verwilghen, ministre de l'Economie, et Rudy Demotte, ministre de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la création de la commission de conciliation en matière d'assurance soins de santé pour les malades chroniques et les personnes souffrant d'un handicap. Cette commission est composée de quatre membres. Deux membres sont nommés par le ministre de la Santé publique, sur proposition d'organisations de défense des consommateurs. Le ministre de l'Economie nomme les autres membres, sur proposition du secteur des assurances. L'arrêté royal désigne l'organe de conciliation visé à l'article 138bis-6, troisième alinéa de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

SPF Mobilité et Transports : marché public

Système informatique pour l'implémentation de la directive relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers

Système informatique pour l'implémentation de la directive relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers

Sur proposition de M. Renaat Landuyt, ministre de la Mobilité, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement, par le SPF Mobilité et Transports, d'un marché public selon la procédure négociée avec publicité au niveau européen, visant à la constitution d'un système informatique nécessaire à l'implémentation de la directive européenne 2003/59 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs. Ce système informatique doit permettre au département de gérer les demandes et les questions d'examens, la post-formation et la reconnaissance des organismes chargés de procéder aux examens. Un volet sera consacré à l'automatisation des examens de permis bateau.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Institut fédéral de l'Energie

Création de l'Institut fédéral de l'Energie

Création de l'Institut fédéral de l'Energie

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé la création d'un Institut fédéral de l'Energie. Le nouvel Institut cadre dans la politique du gouvernement en matière d'énergie. Il aura pour mission d'étudier les aspects technologiques, écologiques et économiques de l'approvisionnement en énergie, du marché et de la politique énergétique. L'Institut fédéral de l'énergie rassemblera les connaissances et expériences relatives à différents aspects de l'énergie en Belgique et développera des connaissances en soutenant des projets de recherche qui feront de l'Institut un centre de connaissance. Il mettra en place une plate-forme afin de diffuser ces connaissances sur l'énergie auprès des pouvoirs publics, des citoyens et des entreprises et de soutenir des initiatives de formation en la matière. L'Institut sera créé comme une association internationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2007](#)

Programmation des services hospitaliers

Augmentation de la programmation du nombre de lits d'hôpitaux dans les services de gériatrie

Augmentation de la programmation du nombre de lits d'hôpitaux dans les services de gériatrie

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 mars 1977 fixant les critères qui sont d'application pour la programmation des différents types de services hospitaliers. Dans ce projet, les critères de programmation concernant le nombre de lits hospitaliers dans les services non psychiatriques passent dans les services de gériatrie de 5 à 6 lits par mille personnes âgées de 65 ans ou plus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Spécialités pharmaceutiques remboursables

Exécution de la loi réformant les cotisations sur le chiffre d'affaires des spécialités pharmaceutiques remboursables

Exécution de la loi réformant les cotisations sur le chiffre d'affaires des spécialités pharmaceutiques remboursables

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé les principes d'exécution de la modulation des cotisations en faveur des entreprises qui investissent en recherche et développement. Les principes de l'arrêté d'exécution sont les suivants :- toute firme pharmaceutique qui commercialise des médicaments remboursables en Belgique et qui a des activités de recherche, développement ou innovation au départ de la Belgique pourra introduire une demande de diminution des cotisations,- les activités qui seront prises en compte seront la recherche de base et les essais cliniques pour les médicaments à usage humain ainsi que les dépenses relatives aux innovations de procédés si celles-ci aboutissent à une plus value thérapeutique au niveau de la morbidité, de la mortalité mais également de la qualité de vie,- toutes les dépenses liées à ces activités seront prises en compte (personnel, instruments et matériel, bâtiments et terrains...),- ces demandes seront globalisées au niveau de l'Inami et l'enveloppe annuelle allouée à la réduction des cotisation de 35 millions d'euros sera répartie au prorata des dossiers éligibles,- pour les PME, l'Europe permet un régime plus favorable : les plafonds d'intensité seront dès lors augmentés,- les petites entreprises bénéficieront en outre d'un régime particulier. Les réductions ne seront pas limitées par la répartition de l'enveloppe de 35 millions d'euros mais pourront être accordées à concurrence du montant total éligible.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Appareillage des hôpitaux

Adaptation du taux des subventions pour la construction, le reconditionnement, l'équipement et l'appareillage d'hôpitaux

Adaptation du taux des subventions pour la construction, le reconditionnement, l'équipement et l'appareillage d'hôpitaux

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 décembre 1966 déterminant le taux et certaines conditions d'octroi des subventions pour la construction, le reconditionnement, l'équipement et l'appareillage d'hôpitaux. Le projet lie le calcul des plafonds en matière de subventions auxquelles les hôpitaux ont droit aux variations de l'indice de construction et des taxes généralement quelconques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Pension des travailleurs salariés et indépendants

Simplification administrative et communication au citoyen

Simplification administrative et communication au citoyen

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi-programme du 27 décembre 2006 en ce qui concerne la simplification administrative et la communication au citoyen. A partir du 1er janvier 2008, les travailleurs salariés et les indépendants qui souhaitent introduire leur demande de pension avant l'âge légal de la pension pourront le faire par voie électronique, soit par l'intermédiaire d'une demande de pension électronique introduite auprès de leur bureau régional, soit directement par l'intermédiaire du portail de la Sécurité sociale au moyen de la carte d'identité électronique ou d'une carte à code personnel qui peut être obtenue sur le portail fédéral. La demande est ensuite transmise par la Banque carrefour de la sécurité sociale à l'institution d'instruction compétente, qui délivrera immédiatement un accusé de réception électronique. Selon le ministre des Pensions, cette mesure évite aux salariés et aux indépendants concernés les tracasseries administratives et la perte de temps qu'ils connaissent à l'heure actuelle lorsqu'ils introduisent leur demande de pension. Les personnes ayant droit à une pension qui consiste en une pension de travailleur salarié et une pension d'indépendant, recevront quant à elles une seule communication globale à ce sujet à partir du 1er janvier 2008. Aujourd'hui, ces pensionnés reçoivent encore deux communications séparées avec même parfois un certain laps de temps entre les deux, ce qui ne permet pas une communication optimale avec l'intéressé. A partir du 1er janvier, ces pensionnés recevront une seule communication claire et précise relative à leur pension.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe